



APPEL D'OFFRE

Réalisation d'une étude sur

« Le schéma d'accompagnement du réseau militant et de la communauté des membres d'Amnesty International France (AIF) »

Contexte et justification de l'étude, objet du présent appel d'offre :

Lors de l'Assemblée Générale d'AIF de juin 2022, la résolution suivante a été adoptée :

« L'Assemblée Générale demande au Conseil d'Administration (CA) de mener ou faire mener une étude sur un plan d'envergure impliquant les moyens humains et financiers nécessaires afin d'identifier la manière de renforcer fortement le suivi et l'accompagnement de tous les membres et des structures locales et régionales au sein d'AIF.

Le CA veillera à allouer les moyens nécessaires pour mener à bien cette étude.

Cette étude et son enveloppe budgétaire devront être validées par le CA et, si besoin, discutées en AG.

L'étude pourrait explorer l'opportunité de :

- *Renforcer un service dédié à l'accompagnement des structures régionales et de l'ensemble des membres ainsi que sa possible délocalisation en région,*
- *Proposer la mise en place d'une équipe salariée pilote au service d'une ou plusieurs régions,*
- *Offrir un accompagnement logistique et administratif personnalisé pour les structures,*
- *Inclure un soutien logistique à la formation en région,*
- *Faciliter les interactions entre les structures locales et l'ensemble des membres de la section française. »*

Le mouvement Amnesty International :

Créée en 1961, Amnesty International (AI) est une association indépendante de toute tendance politique et de tout intérêt économique ou croyance religieuse. Elle s'appuie sur un réseau de plus de 10 millions de membres et sympathisants afin de défendre et promouvoir les droits humains dans le monde. Son financement repose essentiellement sur la générosité du public.

Amnesty International a adopté un cadre stratégique mondial pour la période 2022/2030. Celui-ci définit la vision, les priorités mondiales du mouvement et les modalités de mise en œuvre opérationnelle de ces grands objectifs. La mise en œuvre opérationnelle devra passer par un renforcement des capacités de l'organisation, en investissant dans :

- Les compétences principales de l'organisation : la recherche, l'éducation aux droits humains (EDH) et le plaidoyer ;
- Le mouvement citoyen ;
- Les partenariats.

Créée en 1971, Amnesty International France (AIF) compte aujourd'hui 100 salariés. Elle s'appuie sur un réseau de 240 000 donateurs, dont 127 000 sont membres de l'association.

Plus de 4 000 agissent activement au sein de 450 structures locales présentes dans toute la France : 255 « groupes locaux » (associations loi 1901), 24 cercles d'action (associations non déclarées), 175 antennes jeunes (associations non déclarées, regroupant des jeunes de 16 à 25 ans).

AIF s'est doté d'un cadre stratégique, inscrit dans ces objectifs généraux de l'organisation internationale. Celui-ci est adopté pour la période 2022/2026. Il décline le plan stratégique international au niveau de sa section française. La poursuite de la construction d'un mouvement citoyen agissant en faveur des droits est un axe fort du développement d'AIF. Ceci se fera, sur la période 2022/2026, autour de deux des axes stratégiques du Plan :

- Objectif stratégique 8 : renforcer le maillage territorial de la présence d'AIF et assurer le renouvellement du réseau militant en adaptant notre modèle d'engagement local ;
- Objectif stratégique 9 : développer l'implication du plus grand monde en proposant davantage de nouvelles formes d'engagement notamment au sein de communautés spécifiques de militants et de sympathisants.

Le réseau militant Amnesty International France :

Historiquement, le mouvement AIF s'est déployé notamment grâce à l'action de nombreux militants investis localement. Cet engagement prend plusieurs formes :

- Les structures locales : il s'agit de la forme « classique » et institutionnalisée de l'engagement en faveur d'AIF ; un pôle, au sein du Secrétariat National d'AIF, appuie ce réseau ;
 - o La structuration est entièrement bénévole ; chaque structure locale élit un responsable (et un trésorier, dans le cas des groupes locaux), qui coordonne les actions locales et anime les réunions ;
- Une structuration au niveau régional assure l'animation globale et la coordination entre structures locales ; cette structuration est coordonnée par un Responsable Régional bénévole, élu en assemblée générale de région ;
 - o Une équipe régionale bénévole est composée de différents membres, organisés en réseau : les trésoriers, les relais EDH, les relais Jeunes, les relais Formation : chacun de ces réseaux dispose d'un interlocuteur au sein du Secrétariat National d'AIF.
- Les « communautés en ligne » : Mobilisés pour les Droits humains, Actions urgentes (via une page dédiée du site amnesty.fr), communautés de campagne (exemple : Manifestez-vous). Ces communautés regroupent à la fois des militants, des membres et des sympathisants ;
 - o Elles sont animées par des salariés du Secrétariat National d'AIF ; elles peuvent être une « porte d'entrée » vers le militantisme au sein des structures locales.
- La communauté des membres et des sympathisants :
 - o L'animation de la communauté des membres est diverse, parfois locale (structures locales ou régionales), parfois nationale (différents pôles et services du SN d'AIF sont impliqués). Elle manque parfois de concertation entre les parties prenantes de l'association ;
 - o L'animation de la communauté des sympathisants est essentiellement assurée par le Pôle Communication et le Pôle Développement du SN d'AIF. Ils peuvent relayer des appels à rejoindre les groupes locaux via les outils de communication.

Le dispositif d'accompagnement du réseau militant :

Une direction du Secrétariat National, le P2E (Pôle Engagement et Education aux droits humains), a pour mission (entre autres missions) de développer, d'animer et d'accompagner les structures locales. Ce pôle est composé de 13 salariés basés à Paris.

L'animation du réseau des militants est structurée autour des temps forts annuels, qu'ils soient des temps de mobilisation (actions 10 Jours Pour Signer, marches des fiertés, campagnes), ou des temps de rencontre internes (Campus...). Une proximité et une réponse sont apportées aux demandes des structures locales. Il est fait la promotion de l'engagement au sein du réseau militant dans les outils de communication internes et externes d'AIF.

Si l'animation du réseau est perfectible, les militants d'AIF disposent cependant d'une équipe dédiée à son accompagnement et des outils de mobilisation efficaces.

Cette équipe permet :

- L'accompagnement quotidien des structures locales : espace militant sur le site internet (regroupant toutes les informations utiles), mise à disposition de matériel (de campagne, de visibilité, films, expositions, etc.)
- Des temps forts à l'attention des militants (Campus, Week-end des Antennes Jeunes) et une information régulière (webinaires, newsletter...);
- Un dispositif d'accompagnement afin d'appuyer les structures locales en difficulté;
- Un appui renforcé à la communication locale;
- Une coordination et une animation du niveau régional (via les responsables régionaux);
- Une animation spécifique et des temps dédiés aux jeunes du mouvement;
- Le suivi administratif (remontée des PV d'AG, réalisation du bilan « une année d'engagement », suivi des démarches de création et de fermeture de structures locales...);
- Un dispositif de formation interne riche et complet, en partie décentralisé à l'aide de formateurs bénévoles;
- Un appui spécifique et une équipe dédiée aux démarches d'EDH.

Néanmoins, le fonctionnement actuel et les moyens dédiés semblent ne pas être suffisants pour :

- Un appui administratif aux structures locales (aide au secrétariat et à la rédaction des comptes-rendus), qui nécessiterait des moyens conséquents;
- Un appui logistique et financier des équipes régionales, notamment pour l'organisation de formations en région;
- Un plan d'accompagnement renforcé pour les nouveaux responsables de structures locales;
- Une proximité salariés / militants en région, l'ensemble de l'équipe étant basée à Paris;
- La mise en œuvre d'un Plan de consolidation et de développement des structures locales ambitieux, qui nécessiterait des moyens complémentaires.

Objectifs de l'étude :

Objectif général

Forte de 50 ans d'engagement sur le territoire français, AIF souhaite poursuivre son objectif ambitieux de déploiement et d'accompagnement d'un mouvement citoyen et militant en faveur des droits humains.

Le réseau AIF est un réseau militant important, au sein duquel plusieurs milliers de personnes s'engagent. Il démontre sa solidité et sa capacité à évoluer, se renouveler et perdurer. Sa notoriété, sa légitimité et la crédibilité de l'organisation internationale permettent à AIF d'aborder l'avenir avec sérénité.

Cependant, comme tout réseau militant, il est confronté au vieillissement de certains de ses membres, au souhait de nouveaux militants, notamment les plus jeunes, de s'engager de façon plus souple ou moins « engageante » dans le temps et à la difficulté d'accueillir des actifs.

Par ailleurs, AIF agit sur des thématiques internationales, avec un important travail de recherche et de plaidoyer. La thématique d'intervention et les modes d'action de l'organisation ont un impact sur la sociologie du réseau militant. L'expertise pointue sur les droits humains développée par le mouvement permet de fédérer des « militants experts », en majorité issus de professions intellectuelles.

Les orientations du cadre stratégique appellent AIF à la construction d'un plan ambitieux de développement.

Afin d'amorcer une réflexion de fond sur un plan de développement, il apparaît indispensable de s'appuyer sur un diagnostic de l'accompagnement du réseau militant afin de détailler les besoins de l'organisation et de ses militants et militantes pour réaliser leurs objectifs de présence territoriale et de développement. Ces travaux pourraient conduire AIF à construire un plan de développement pour renforcer l'accompagnement des structures locales et régionales et de ses membres.

Objectifs spécifiques

Afin d'appuyer AIF pour le développement d'une approche cohérente, innovante et intégrée du déploiement du « mouvement citoyen AIF », l'étude visera à produire un diagnostic des besoins du réseau militant et de l'organisation, et des potentialités de renforcement de l'accompagnement assuré, autour des axes suivants :

- Quel regard externe porter sur le dispositif d'accompagnement des structures locales ? Quels sont les moyens financiers et humains disponibles ? Sont-ils en adéquation avec les attentes des militants ? Sont-ils en adéquation avec les objectifs d'AIF en matière d'accompagnement de son réseau militant ?
- Quelle sont les forces et faiblesses de l'animation régionale du réseau AIF ? Quels sont les avantages et les inconvénients d'une animation régionale reposant exclusivement sur des ressources bénévoles versus une animation mixte (associant également des salariés en région) ?
- Quel accompagnement est aujourd'hui assuré auprès des structures en difficulté ? Est-il pertinent ? Est-il perfectible ?
- A quels besoins prioritaires pourrait répondre un renfort des moyens humains et financiers dévolus à l'accompagnement des structures locales et des équipes régionales ?
- Est-ce qu'un renforcement des moyens pour l'accompagnement des structures locales permettrait de faire levier sur développement du réseau ?

L'étude viendra également questionner le format des structures locales militantes, et particulièrement le « Groupe Local » : est-ce qu'il engendre des difficultés pour l'exercice des fonctions statutaires et leur renouvellement ? Un assouplissement du format Groupe local permettrait-il d'y répondre ?

La mise en œuvre d'actions nouvelles ou d'ajustements aux actions en cours s'appuiera sur cette étude. Celle-ci doit donc permettre :

- De repenser les modalités d'accompagnement du réseau militant en s'appuyant sur les attentes des militants vis-à-vis des parties prenantes (coordination régionale, Secrétariat National...) et en tenant compte des objectifs d'AIF ;
- D'interroger la pertinence et l'efficacité de la coordination régionale du réseau, et notamment d'étudier une éventuelle déconcentration des moyens humains (avantages et inconvénients) ;
- De questionner le dispositif d'accompagnement des structures locales en difficulté ;
- D'identifier les capacités et les leviers dont disposent les structures locales pour développer l'engagement de nouveaux membres et sympathisants et accompagner leur intégration dans le mouvement

Le rapport final proposera des recommandations et pistes d'action. Il devra permettre à AIF de disposer d'une base de travail argumentée permettant d'éclairer les travaux sur l'orientation à donner à un plan de développement et d'animation du réseau militant.

Méthodologie :

Afin d'atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés, un processus de travail transversal sera mis en place. Ce processus s'appuiera sur :

- L'analyse de la documentation disponible (documents stratégiques, rapports d'activité, documents de communication, rapports internes, etc.) ;
- La réalisation d'entretiens, notamment avec les différents responsables régionaux et des membres du Secrétariat National ;
- La mise en place d'un questionnaire à l'attention des structures locales sur leurs attentes en termes d'accompagnement ;
- La réalisation d'ateliers ou de « focus groups » auprès des membres en premier lieu et sympathisants afin de recueillir leurs idées et volontés d'investissement (à condition que le calendrier de travail le permette).

Pilotage du processus :

La réalisation de cette étude est placée sous l'autorité du Conseil d'Administration d'AIF, qui valide le cadrage proposé par la directrice du Pôle P2E (Pôle Engagement et Education aux droits humains) d'AIF et la responsable du service Mobilisation, toutes deux chargées d'en assurer le suivi opérationnel.

La réalisation de l'étude sera pilotée en interne par un Comité de suivi, tripartite, composé de représentants :

- Du Conseil d'administration, pilote de cette étude ;
- Du Conseil national, et notamment du groupe de travail Militantisme ;
- Du Secrétariat national, en charge de la coordination opérationnelle des travaux.

Livrable attendu :

Il est attendu :

- A mi-étude : un document synthétique permettant de dresser les premières conclusions et pistes de travail ainsi qu'une 1^{ère} restitution au comité de pilotage en charge du projet ;
- A l'issue du processus d'étude : un rapport de mission sous la forme d'une étude, accompagné de recommandations

Calendrier de travail :

- Lancement de la recherche d'une ressource externe : fin janvier – début février 2022
- Analyse des propositions et sélection d'une proposition : fin février 2022
- Lancement des travaux : mars/avril 2023 (Comité de suivi n°1) ;
- Transmission et échange sur le rapport intermédiaire : fin avril 2023 (Comité de suivi n°2)
- Fin de la mission et présentation du rendu final : fin mai / début juin 2023 (Comité de suivi n°3)

Profil recherché :

Pour mener cette action, AIF recherche l'appui d'un consultant (ou d'une équipe de consultants) réunissant les compétences suivantes :

- Connaissance et expertise sur l'engagement bénévole et militant ;
- Expérience significative en planification stratégique ;
- Capacités d'écoute, d'analyse et de recul ;
- Connaissance des démarches participatives d'animation de groupe ;
- Connaissance du milieu associatif et, si possible, de la thématique des Droits humains.

Forme attendue de la réponse :

Nous attendons que les réponses à l'appel d'offre incluent :

// Une reformulation de la demande et des enjeux perçus, mettant en évidence la capacité du prestataire à identifier des objectifs intelligibles et à adapter son offre aux particularités d'Amnesty International France

// Une connaissance du milieu associatif et plus particulièrement des mouvements militants

// Une présentation du prestataire (qualifications, expériences et compétences techniques)

// Un échéancier de mise en oeuvre de l'étude en accord avec le calendrier prévisionnel proposé

// Les modalités de *reporting* envisagées

// Le coût de l'étude précisant les coûts RH, logistiques et autres

Les critères de sélection des offres :

Pour procéder à la sélection du prestataire final nous analyserons principalement :

// L'adéquation et la pertinence de la réponse au présent cahier des charges. Le coût, la solidité, les principes de déontologie et de transparence mis en oeuvre par le prestataire entreront également en ligne de compte.

// Les références du prestataire : expériences (connaissance du contexte, des ONG, des milieux militants) ; excellente maîtrise des enjeux d'accompagnement de structures locales ; capacité à faire et résultats obtenus.

// La méthode proposée et les moyens adaptés au(x) public(s) cible(s) et à l'action envisagée, ainsi qu'aux objectifs visés

// Le coût d'intervention : détaillé en valeur TTC

Nous prendrons également en considération :

1. Dispositions contractuelles

1.1. Conformité et éthique

En accord avec les valeurs portées par l'Association, le prestataire s'engage au respect des règles de droit du travail applicables en France et aux droits sociaux fondamentaux, tels qu'ils ont été définis par les conventions de l'Organisation International du Travail (OIT) et garantit Amnesty International France contre tout recours à ce sujet.

Par ailleurs le prestataire s'engage à fournir les attestations sociales et fiscales à jour relatives à son activité.

Le prestataire s'engage à respecter les valeurs sur les Droits Humains, défendues par Amnesty International

1.2. Confidentialité et RGPD

Le prestataire, s'engage à garder confidentielles toutes les informations qu'il aurait à connaître dans l'accomplissement de sa prestation.

En cas d'utilisation d'un logiciel qui collecte des données, le prestataire du logiciel précisera s'il est certifié ISO, ainsi que les modalités et les limites de cette certification.

Il remplira les obligations imposées par la mise en place de la RGPD à savoir :

- Une obligation de transparence et de traçabilité
- La prise en compte des principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut
- Une obligation de garantir la sécurité des données traitées
- Une obligation d'assistance, d'alerte et de conseil

Ces obligations seront inscrites au contrat entre Amnesty International France et le prestataire.

1.3. Modalités de règlement

- Le coût devra indiquer clairement les prestations couvertes
- Règlement : La proposition devra déterminer les conditions de paiement.

À défaut, les conditions générales de prestations de service d'Amnesty International France seront applicables.

Conditions de réception des offres :

Le dossier de réponse est à envoyer par e-mail à l'attention de :

Judith Baudrillart – Responsable du Service Mobilisation des militant.e.s – jbaudrillart@amnesty.fr

Et

Sophie Fadiga – Directrice du Pôle Engagement et Education aux droits humains – sfadiga@amnesty.fr

Date limite de candidature le lundi 20 février 2023 au plus tard. Le comité de suivi tripartite sera en charge de la sélection du prestataire sur dossier et la décision d'attribution de l'étude interviendra au plus tard la semaine du 27 février 2023, après un échange avec le Pôle Engagement et Education aux droits .

Budget :

AIF dispose d'un budget de 30 000 € pour conduire cette étude.

